

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 4 mars 2008 à 19h30.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Monsieur Luc Poulin, conseiller au siège # 3 est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux personnes présentes et aux téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2008-03-44

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 26 : autres items

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 FÉVRIER 2008, DE LA SESSION SPÉCIALE ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 13 FÉVRIER 2008

ACTIVITÉ SPÉCIALE

4. RENCONTRE : EXPOSITION AGRICOLE

LÉGISLATION

5. ADOPTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 640 223 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS AU PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS LES RUES BOUTIN, ENNIS ET PELCHAT

6. ADOPTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 300 113 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS À LA RÉFECTION DE 1,7 KM DU RANG GRAND SHENLEY

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7. CONTRIBUTION FINANCIÈRE : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY
8. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : MOISSON BEAUCE
9. RENOUVELLEMENT DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
10. DEMANDE AU MTQ : RÉFECTION (PAVAGE) ROUTE 269 SECTEUR SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY
11. BRIS DE BOÎTES AUX LETTRES :
 - 565, RANG 6 SUD (SERGE BERNARD)
 - 256, ROUTE DE SHENLEY OUEST (ANNIE LACASSE)
 - 765, ROUTE DE SHENLEY EST (SERGE BOUTIN)

FINANCES – GESTION DES SERVICES

12. TÉLUS : FORFAIT POUR LES INTERURBAINS
13. DEMANDE À POSTES CANADA : RETOUR DES REVENUS DE VENTE AUX BUREAUX DE POSTES LOCAUX
14. COMPTES DU MOIS

LOISIRS-TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. RENOUVELLEMENT : ESPACE PUBLICITAIRE – SALLE COMMUNAUTAIRE
16. RENCONTRE : MONSIEUR ROBERT POULIN
17. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE INCENDIE : MISE EN CONTEXTE DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE – IRRITANTS EN REGARD DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE / BUDGET PRO-FORMAT : PRÉVENTION
18. SERVICE DES INCENDIES - ACHAT : TROIS (3) APPAREILS RESPIRATOIRES / TROIS (3) RADIOS PORTATIVES / QUATRE (4) « PAGETS »
19. AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE : FRAIS D'ARCHITECTE
20. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION INCENDIE ENTRE SAINT-HILAIRE ET SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

PERSONNEL

21. NOMINATION CHEF D'ÉQUIPE PAR INTÉRIM :
MONSIEUR MARC FAUCHER
22. DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE :
CONGRÈS 2008

INFORMATION

23. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC
24. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

25. CORRESPONDANCE

26. AUTRES ITEMS

- DEMANDE DE CONTRIBUTION : CORPORATION DES SERVICES UNIVERSITAIRES EN CHAUDIÈRE-APPALACHES
- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : POLYVALENTE BÉLANGER – FORUM JEUNES CANADIENS
- PÉPINE : ÉVALUATION

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

28. CLÔTURE DE LA SESSION

3. **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 FÉVRIER 2008, DE LA SESSION SPÉCIALE ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 13 FÉVRIER 2008**

2008-03-45

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 5 février 2008, de la session spéciale et de la séance d'ajournement du 13 février 2008 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal susmentionné rédigé par la Directrice Générale-Secrétaire-Trésorière.

4. **RENCONTRE : EXPOSITON AGRICOLE DE BEAUCE**

Monsieur Patrick Boutin, président du Comité de l'Exposition Agricole de Beauce, accompagné de Monsieur Bernard Boutin et Monsieur Charles Bolduc, directeur, remet et explique aux membres du conseil les états financiers de son organisme pour l'année 2007 et demande une aide

financière de trois milles dollars (3000) pour la promotion de l'événement. Une décision sera prise à une session ultérieure.

5. **ADOPTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT DE 640 223 \$ POUR DÉFRAYER LES
COÛTS RELATIFS AU PROLONGEMENT DES
SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS LES
RUES BOUTIN, ENNIS ET PELCHAT**

2008-03-46

Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 68-2008, intitulé *Règlement décrétant un emprunt de 640 223 \$ pour défrayer les coûts relatifs au prolongement des services d'aqueduc et d'égouts dans les rues Boutin, Ennis et Pelchat* et un emprunt de 640 223 \$.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

RÈGLEMENT NUMÉRO 68-2008

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 640 223
\$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS AU
PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUTS DANS LES RUES BOUTIN, ENNIS ET
PELCHAT**

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 février 2008;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 640 223 \$ pour défrayer les coûts relatifs au prolongement des services d'aqueduc et d'égouts dans les rues Boutin, Ennis et Pelchat selon les plans et devis préparés par Monsieur Martin Lacombe, portant le numéro G6212-07 en date du 21 août 2007, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Monsieur Martin Lacombe, en date du 21 août 2007, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2 : Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 640 223 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 640 223 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Passé et adopté par le conseil municipal lors de la session régulière tenue le 4 mars 2008 et signé par le maire et la directrice générale - secrétaire-trésorière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ APRÈS LECTURE

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRES.

6. **ADOPTION: RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 300 113 \$ POUR DÉFRAYER LES**

COÛTS RELATIFS À LA RÉFECTION ET PAVAGE

DE 1.7 KM DU RANG GRAND SHENLEY

2008-03-47

Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 69-2008, intitulé *Règlement décrétant un emprunt de 300 113 \$ pour défrayer les coûts relatifs à la réfection et pavage de 1,7 KM du rang Grand Shenley* et un emprunt de 300 113 \$.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

RÈGLEMENT NUMÉRO 69-2008

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 300 113 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS À LA RÉFECTION ET AU PAVAGE DE 1,7 KM DU RANG GRAND SHENLEY

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 février 2008;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 300 113 \$ pour défrayer les coûts relatifs à la réfection et au pavage de 1,7 Km du rang Grand Shenley selon les plans et devis préparés par Monsieur Martin Lacombe, portant les numéros 5915-06 en date du 24 janvier 2007, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Monsieur Martin Lacombe en date du 28 janvier 2008, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » et « B ».

ARTICLE 2 : Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 300 113 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 300 113 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 4 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent

règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt,

sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Passé et adopté par le conseil municipal lors de la session régulière tenue le 4 mars 2008 et signé par le maire et la directrice générale - secrétaire-trésorière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ APRÈS LECTURE

HERMAN BOLDOC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRES.

7. **CONTRIBUTION FINANCIÈRE : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

2008-03-48

Considérant que la Société de développement de Saint-Honoré-de-Shenley est un organisme sans but lucratif faisant la promotion du développement économique de notre municipalité ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'octroyer une contribution de l'ordre de vingt-cinq milles dollars (25 000) à la Société de développement de Saint-Honoré-de-Shenley.

8. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : MOISSON
BEAUCE**

2008-03-49 **Considérant** que l'organisme Moisson Beauce demande un don annuel ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de verser la somme de cent quatre-vingt dollars (180) à l'organisme Moisson Beauce et de préciser que ce don doit être appliqué au compte du Comité des bénévoles de notre municipalité.

9. **RENOUVELLEMENT DU PLAN D'AMÉNAGEMENT
FORESTIER**

2008-03-50 **Considérant** que les plans d'aménagement faite en 1998 pour les lots 4, rang 10 Sud de la municipalité de St-Évariste (ancien dépotoir) et 21-A-P rang 8 Sud canton Shenley viennent à échéance au cours de l'année 2008 ;

Considérant que ces plans sont obligatoires pour conserver le statut de producteur forestier donnant accès à des aides financières pour la réalisation de travaux en forêt, etc. ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de renouveler le plan d'aménagement forestier pour les lots susmentionnés en préambule pour un montant approximatif de cent quatre-vingt dollars (180).

10. **DEMANDE AU MTQ : RÉFECTION (PAVAGE)
ROUTE 269 SECTEUR SAINT-HONORÉ-DE-
SHENLEY**

2008-03-51 **Considérant** qu'en novembre 2007, la municipalité faisait parvenir la résolution # 2007-11-282 au Ministère des Transports dénonçant l'état lamentable de la route 269 secteur Saint-Honoré-de-Shenley ;

Considérant qu'au cours de la présente période hivernale, les conditions climatiques ont contribué à accélérer la détérioration de la chaussée ;

En conséquence il est résolu unanimement de demander au Ministère des Transports de procéder, au cours de l'été 2008, à la réfection de la route 269 secteur Saint-Honoré-de-Shenley et d'ici là, de colmater les trous. Une copie de la présente résolution doit être expédié au Ministère des Transports à Beauceville et à St-Romuald, au député provincial et au Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches.

11. **BRIS DE BOÎTES AUX LETTRES : 565, RANG 6 SUD
(SERGE BERNARD) / 256, ROUTE DE SHENLEY
OUEST (ANNIE LACASSE) / 765, ROUTE DE**

SHENLEY EST (SERGE BOUTIN)

2008-03-52 **Considérant** que trois contribuables réclament à la municipalité des frais pour le remplacement de boîtes aux lettres ou de fenêtre cassée par les camions de déneigement ;

Considérant que l'ancienne Municipalité Paroisse Saint-Honoré, c'est déjà prononcé sur les principes et les modèles régissant l'installation des boîtes aux lettres ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de défrayer une boîte aux lettres au montant de vingt-cinq dollars (25) au contribuable du 565 rang 6 Sud étant donné que sa boîte aux lettres répondait à l'un des deux modèles proposés ; Faire de même au contribuable du 765, route de Shenley Est étant donné que l'employé municipal confirme que ladite boîte aux lettres fut frappée par le camion de déneigement afin d'éviter un accident avec un poids lourd. Finalement, de ne pas rembourser la boîte aux lettres du 256, route de Shenley Ouest étant donné que le déneigeur du contribuable poussait la neige sur l'accotement de la route et que les employés municipaux devaient déneiger ce dernier occasionnant ainsi le bris. Toutefois, le conseil municipal accepte de rembourser la fenêtre cassée au montant de soixante-sept dollars et quarante-trois sous (67.43).

12. TÉLUS : FORFAIT POUR LES INTERURBAINS

2008-03-53 **Considérant** que le contrat conclu avec la compagnie Télus pour le forfait des interurbains est échu ;

Considérant que ladite compagnie nous offre les forfaits suivants :

- Contrat d'un an : 0.034 \$ / minute
- Contrat de deux ans : 0.033 \$ / minute
- Contrat de trois ans : 0.031 \$ / minute
- Contrat de quatre ans : 0.03 \$ / minute
- Contrat de cinq ans : 0.0208 \$ / minute

En conséquence il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de conclure un contrat d'une durée de deux avec la compagnie Télus à 0.033 \$/minute pour le forfait interurbain.

13. DEMANDE À POSTES CANADA : RETOUR DES REVENUS DE VENTE AUX BUREAUX DE POSTES LOCAUX

2008-03-54 **Considérant** que Postes Canada offre de nouveaux produits tel que les rouleaux de timbres en grand format apposés mécaniquement ;

Considérant que les revenus d'achat de ces nouveaux produits sont versés au département commercial de Postes Canada et non aux bureaux de postes locaux ;

Considérant que le nouveau mode d'affranchissement mécanique fut demandé par les maîtres de postes locaux afin de contrer les pertes de

revenus dû à la vente de machines à affranchir par d'autres compagnies;

En conséquence il est résolu unanimement de demander à Postes Canada de verser aux bureaux de postes locaux, les revenus de vente des différents produits offerts particulièrement ceux des rouleaux de timbres en grand format apposés mécaniquement conçu pour les commerces et entreprises des petites municipalités.

14. COMPTES DU MOIS

2008-03-55

Les comptes du mois de février sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de février 2008 au montant de 182 974.78 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 125 559.80 \$, les comptes à payer représentent 38 789.01 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 18 585.97 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2008 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2008-03-55.

Edith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

15. RENOUVELLEMENT : ESPACE PUBLICITAIRE – SALLE COMMUNAUTAIRE

2008-03-56

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de renouveler l'espace publicitaire à la salle la P'tite Beauceronne (salle communautaire) au montant de cinquante dollars (50).

16. RENCONTRE : MONSIEUR ROBERT POULIN

La rencontre avec Monsieur Robert Poulin, responsable du schéma de couverture de risques en matière incendie, est confirmée pour le 17 mars 2008 à 19h00 à l'Hôtel de Ville.

17. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN

**MATIÈRE INCENDIE : MISE EN CONTEXTE DU
PLAN DE MISE EN ŒUVRE – IRRITANTS EN**

**REGARD DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE / BUDGET
PRO-FORMAT : PRÉVENTION**

2008-03-57

Considérant que le Ministère de la sécurité publique exige l'implantation d'un programme d'installation et de vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone ;

Considérant que ledit Ministère demande que le nombre de visites à effectuer annuellement soit en nombre absolu ou en pourcentage ;

Considérant que Monsieur Robert Poulin, responsable du Schéma de couverture de risques en matières incendies pour notre MRC, propose que les visites soient effectuées par les services de sécurité incendie de chacune des municipalités tout en tenant compte des ressources humaines disponibles et de la capacité financière des municipalités ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'adopter un budget pro-format pour les visites de prévention qui se lit comme suit :

- 1^e année : 5 000 \$
- 2^e année : 5 000 \$
- 3^e année : 3 000 \$
- 4^e année : 3 000 \$
- 5^e année : 3 000 \$

pour un montant maximal de dix-neuf milles dollars (19 000 \$).

**18. SERVICE DES INCENDIES - ACHAT : TROIS (3)
APPAREILS RESPIRATOIRES / TROIS (3) RADIOS
PORTATIVES / QUATRE (4) PAGETS**

2008-03-58

Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat :

- De trois (3) appareils respiratoires à quatre mille cent cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-cinq sous (4 154.85)/chacun ;
- De deux (2) radios portatives évaluées à neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (995) ;
- De deux pagets évalués à six cent soixante-quinze dollars (675) ;

plus, les taxes applicables.

**19. AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE : FRAIS
D'ARCHITECTE**

2008-03-59

Considérant que la municipalité désirait un estimé d'honoraires d'architecte pour la relocalisation ou l'agrandissement de la caserne

d'incendie;

Considérant que Monsieur Alain Boily, architecte, a été avisé à deux reprises par Madame Edith Quirion, Directrice Générale / Secrétaire-Trésorière, que la municipalité n'octroyait aucun mandat, mais souhaitait seulement connaître ses honoraires ;

Considérant que Monsieur Boily souhaitait venir sur les lieux pour prendre connaissance de l'ampleur du mandat avant de faire connaître ses honoraires et confirmait, par le fait même, qu'aucun frais ne serait facturé;

Considérant que malgré les échanges sur la non-rémunération, Monsieur Boily réclame un montant de sept cent quarante-neuf dollars et vingt-deux sous (749,22) ;

Considérant que les membres du conseil présents, lors de la rencontre avec Monsieur Boily, ont signalé les points importants à respecter pour la formulation d'une offre de services en vue d'une étude et qu'aucun mandat ne fut octroyé;

En conséquence il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de ne pas honorer la facture d'un montant de sept cent quarante-neuf dollars et vingt-deux sous (749.22) présenté par Monsieur Alain Boily, Architecte, considérant qu'aucun mandat ne lui fut octroyé tel que démontré en préambule.

20. **ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION INCENDIE ENTRE SAINT-HILAIRE ET SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

2008-03-60

Considérant que le conseil municipal ne désire pas renouveler l'entente relative à la protection contre l'incendie prévoyant la fourniture de services auprès de la municipalité de Saint-Hilaire de Dorset aux mêmes conditions que les années précédentes ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'aviser la Municipalité de Saint-Hilaire de Dorset que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ne renouvelle pas l'entente susmentionnée en préambule aux mêmes conditions que les années précédentes.

21. **NOMINATION CHEF D'ÉQUIPE PAR INTÉRIM : MONSIEUR MARC FAUCHER**

2008-03-61

Considérant que Monsieur Guy Veilleux, journalier – opérateur/chef d'équipe est en arrêt de travail pour maladie depuis le 15 février dernier ;

Considérant que pour assurer les opérations de déneigement, le conseil municipal souhaite retenir les services d'un chef d'équipe par intérim ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de

nommer Monsieur Marc Faucher à titre de chef d'équipe par intérim en l'absence de Monsieur Guy Veilleux. Cette nomination est

rétroactive au 15 février 2008.

22. DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE : CONGRÈS 2008

2008-03-62

Considérant que le congrès annuel de l'association des Directeurs Municipaux aura lieu, cette année, au Centre des Congrès de Québec les 21-22-23 mai prochains ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Madame Edith Quirion, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière, au coût de 350 \$, taxes en sus, incluant le banquet d'ouverture, déjeuner des membres ainsi que le déjeuner conférence et tous les frais afférents reliés à ce congrès.

23. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

24. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

Monsieur Mario Breton, suppléant, résume les principaux points discutés à la session régulière de la Régie Intermunicipale.

25. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois de février 2008. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

26. AUTRES ITEMS :

- **DEMANDE DE CONTRIBUTION : CORPORATION DES SERVICES UNIVERSITAIRES EN CHAUDIÈRE-APPALACHES**

2008-03-63

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de verser la cotisation annuelle à la Corporation des Services universitaires en Chaudière-Appalaches couvrant les années 2004 à 2010 au montant de soixante dollars (60).

- **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : POLYVALENTE BÉLANGER – FORUM JEUNES CANADIENS**

2008-03-64 **Considérant** que Madame Sabrina Doyon fut sélectionnée pour représenter notre communauté dans un programme intitulé Forum pour jeunes Canadiens ;

Considérant que les frais de scolarité et de séjour s'élèvent à huit cent vingt dollars (820) pour une session d'une semaine ;

Considérant que Madame Sabrina Doyon demande une aide financière à la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande de Madame Doyon et de verser dans le cadre du programme Forum pour jeunes Canadiens la somme de cent dollars (100).

• **PÉPINE : ÉVALUATION**

2008-03-65 **Considérant** que la pépîne a besoin de diverses réparations ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de faire évaluer les réparations à effectuer et d'autoriser l'achat d'un nouveau pneu avant.

27. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En l'absence de contribuables, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

28. **CLÔTURE DE LA SESSION**

2008-03-66 **Il** est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de mettre fin à la présente session. Il est 20h30.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.